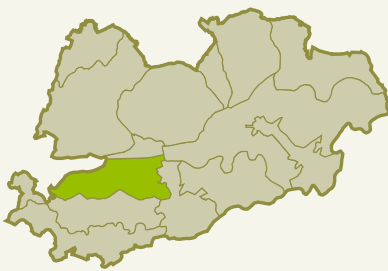




Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers

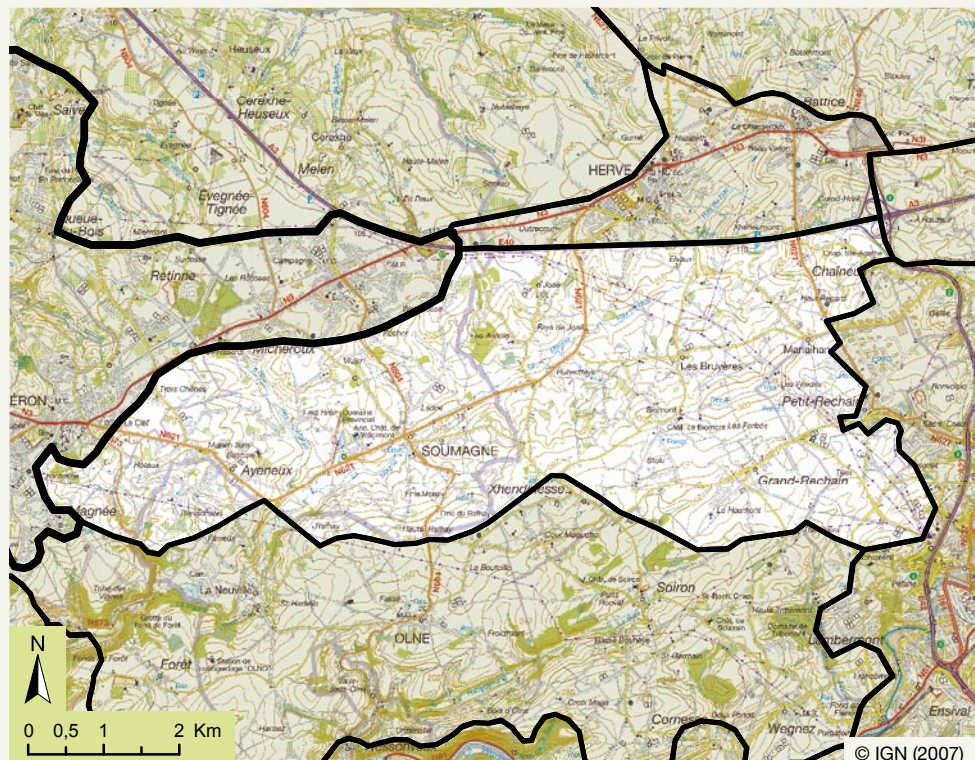


Superficie totale de l'aire (ha)¹	3317
Superficie agricole (ha)	2560
Terres arables (%)	7
Prairies (%)	88
Vergers productifs (%)	5
Superficie boisée (ha)	19
Nombre d'habitants (2003)²	13092

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



Entre Fléron et Dison, au sud de Herve, le paysage présente une structure de plateau légèrement incliné, faiblement entaillé par les vallées de la Magne et de ses nombreux affluents et, au sud-est, par le cours amont du Bola.

Une forte dynamique de périurbanisation imprègne le paysage. L'habitat linéaire récent relie les implantations anciennes entre elles, borde les routes et colonise les versants où il induit des îlots de bocage préservé. Grâce au relief, ces espaces agricoles ceinturés par le bâti restent néanmoins perceptibles dans le paysage.

L'autoroute E40 et la N3 longent l'aire en la dominant et marquent son paysage par les ouvrages d'art pour la première et par l'urbanisation pour la seconde.



L'aire paysagère s'étend sur la partie amont du **BASSIN VERSANT DE LA MAGNE**, un affluent de la Vesdre, ainsi qu'autour de Grand-Rechain, sur la partie amont du Ruisseau de Bola. La Magne est assez discrète dans le paysage, mais elle organise deux versants en pente douce et structure ainsi la plupart des vues.

Le relief peu accidenté de l'aire paysagère a contribué au développement d'une **IMPORTANTÉ URBANISATION RÉCENTE** qui s'installe le long d'un grand nombre d'axes de communication. Le caractère bocager et la bonne accessibilité aux centres urbains et commerciaux rendent l'aire particulièrement attractive pour de nouveaux résidents. Soumagne, important village de l'aire, illustre bien cette situation.

L'urbanisation en ruban correspond aux nombreuses zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur qui relie souvent les localités entre elles et présentent le potentiel urbanisable le plus important de l'ensemble paysager. La trame périurbaine couvre ainsi l'ensemble de l'aire d'un « filet » construit, extrêmement présent dans le paysage, en particulier depuis les voies de communication, mais ceinturant des « mailles » bocagères relativement préservées.

L'habitat traditionnel est néanmoins encore perceptible au sein de la nappe urbanisée. On repère çà et là des maisons, isolées ou insérées dans les villages, construites en briques avec des baies ourlées de pierres calcaires.

Le relief ondulé ménage de belles vues sur les versants où des **ÎLOTS AGRICOLES** se sont maintenus entre les rubans urbanisés. Ces îlots sont très présents dans le paysage. Ils sont particulièrement nombreux dans l'est de l'aire, alors que la partie ouest est plus densément construite. Au sein de ces poches agricoles, les haies sont discontinues mais très arborées.

Bien qu'ils participent à la qualité paysagère de l'aire et à son attractivité, les îlots agricoles sont menacés par la difficulté de maintenir une activité agricole sur de petites parcelles de plus en plus isolées même si leur affectation en zone agricole au plan de secteur constitue une protection contre les risques liés à la forte pression urbanistique.

Bien que les activités industrielles se soient arrêtées dans les années quatre-vingts, le **PASSÉ HOUILLER** de la vallée est encore perceptible. L'extraction de la houille a laissé dans le paysage des terrils, des bâtiments d'exploitation, des maisons ouvrières. Certaines de ces traces sont préservées en tant que patrimoine industriel.

Les grandes **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** présentes dans ou en bordure de l'aire marquent les paysages. L'autoroute E40, dont l'implantation à proximité de la ligne de crête a nécessité la construction de plusieurs viaducs, est visible en de nombreux endroits. Cette ligne d'ouvrages d'art est aujourd'hui doublée par celle du train à grande vitesse. Depuis la sortie du tunnel de Soumagne, avant de venir longer l'autoroute, le tracé du TGV souligne par une série de tunnels et remblais le profil doucement vallonné du terrain.

A l'est et au nord, la limite de l'aire est perceptible à travers l'urbanisation de plus en plus dense. Hors de son territoire, deux zones urbanisées jouxtent en effet l'aire paysagère : au nord, l'extension du pôle urbain liégeois le long de la N3, particulièrement visible par sa situation sur la ligne de crête, et à l'est, le continuum résidentiel et économique entre Verviers et Battice.



L'aire couvre en grande partie la vallée de la Magne, une vallée très évasée aux versants en pentes douces.

Les herbages dominent le paysage, même si quelques labours destinés au maïs fourrager sont présents localement, notamment du côté de Wégimont.



La Magne est une petite rivière assez peu visible dans le paysage mais dont la présence marque la topographie de l'aire.



Depuis les années soixante, les deux versants de la Magne se sont fortement urbanisés le long des voiries.



Du fait de l'urbanisation en ruban, des îlots bocagers préservés jouent un grand rôle dans le paysage, en particulier dans l'est de l'aire.



Les habitations traditionnelles (17^e et surtout 18^e siècle) sont construites en briques, avec des encadrements de pierres calcaires aux portes et fenêtres. A cette époque, l'utilisation de la brique alors que l'on construit ailleurs en pierre est un signe du développement économique de la région, lié à la mise en place du bocage et de l'économie laitière (Soumagne).



Les habitations traditionnelles sont encore visibles au centre des villages et, çà et là, entre les zones d'urbanisation récente, dispersées dans les prairies.



Le domaine provincial de Wégimont constitue un point d'attraction culturelle et touristique. Sa situation en fond de vallon le rend surtout perceptible des hauteurs voisines.



Soumagne est la principale entité de l'aire. Elle est située dans la vallée de la Magne, mais s'étend et se ramifie le long des axes routiers au point que l'on peut difficilement parler de noyau villageois.



A Grand-Rechain, le centre ancien aux caractéristiques locales s'étire le long d'une rue dont les perpendiculaires ont été construites plus récemment.



Petit-Rechain fut une localité mi-rurale mi-industrielle entre la fin du 17^e siècle et le 19^e siècle. Aujourd'hui, des constructions en hauteur contribuent à lui conférer une physionomie assez urbaine.

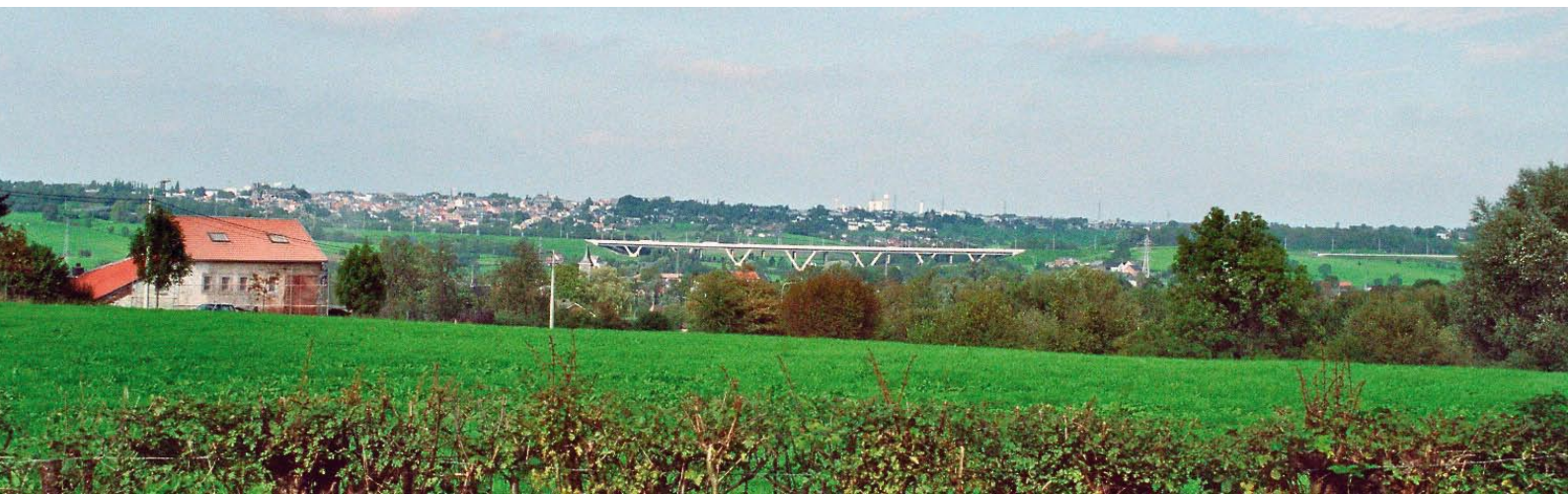


L'activité charbonnière, qui s'est poursuivie jusque dans les années quatre-vingts a laissé des traces dans le paysage.

L'ancien chevalement (aussi appelé « belle-fleur ») du charbonnage de Bas-Bois a été conservé et est protégé.



Les petits terroirs boisés de l'aire sont peu perceptibles au contraire de l'important terroir du Hasard de Retinne. Celui-ci, situé à l'extérieur de l'ensemble paysager, en bordure nord-ouest de l'aire des Campagnes périurbaines de Liège et de Verviers, y est particulièrement visible (nord du village de Forêt).



Malgré sa situation au nord de l'aire, l'autoroute marque le paysage en de nombreux endroits. L'ampleur de l'ouvrage d'art le rend très visible, en particulier dans la vallée de la Magne dont le relief concave est très sensible visuellement.

L'autoroute est doublée par le passage du TGV qui en renforce la présence (ci-contre, le viaduc TGV près de José).



Les développements urbains, les immeubles et surfaces commerciales le long de la N3, ainsi que le bâti résidentiel, sont particulièrement remarquables dans le paysage à cause de leur localisation en ligne de crête.

Enjeux

- L'aire des Campagnes périurbaines est caractérisée par une importante urbanisation diffuse. Le relief modéré contribue à donner une bonne visibilité sur les îlots bocagers préservés qui participent beaucoup au caractère paysager de l'aire.
- L'urbanisation devrait continuer à constituer une pression importante dans les années à venir, du fait de l'attractivité et de l'accessibilité de l'aire. Les surfaces constructibles des zones urbanisables sont très importantes et leur occupation pourrait encore modifier profondément le paysage, en particulier à proximité immédiate de l'agglomération verviétoise.

Objectifs paysagers

1. Gérer les nouvelles implantations d'habitat, tant au niveau de leur localisation que de leur quantité, afin de garder au paysage une certaine lisibilité.	GESTION
2. Prendre en compte le caractère patrimonial de certains îlots bocagers dans le cadre d'éventuelles politiques de densification de l'habitat périurbain.	PROTECTION
3. Valoriser les îlots bocagers en tant qu'espaces de respiration au sein de la trame bâtie.	GESTION

Pistes d'action

- Défendre une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables afin de maintenir des espaces de respiration entre les ensembles construits.
- Valoriser les îlots bocagers par leur mise en réseau dans le cadre de cheminements piétons.
- Proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies, non seulement aux agriculteurs, mais aussi à tous les acteurs susceptibles d'intervenir comme gestionnaires de ces éléments paysagers.
- Implanter des haies afin d'améliorer l'intégration paysagère des nouvelles constructions.